



Université  
de Toulouse

**Compte-rendu de  
la séance du conseil d'administration  
de la communauté d'universités et d'établissements  
(COMUE) – Université de Toulouse  
du jeudi 11 juillet 2014 à 9h à l'ISAE**

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS**

**Représentants des membres fondateurs**

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole  
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole  
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Jean Jaurès, procuration à Olivier FOURURE  
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II – Jean Jaurès,  
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III – Paul Sabatier  
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III – Paul Sabatier  
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,  
Hervé REMIGNON, INP Toulouse  
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse  
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE

**Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs**

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente  
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées,  
procuration à Didier MARQUIS  
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP  
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse, procuration à Olivier SIMONIN

**Représentants des collectivités territoriales**

Jean-Luc MOUDENC, Toulouse Métropole, représenté par François CHOLLET  
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Marie-France BARTHET

**Représentants des milieux socio-économiques**

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées  
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche  
associes**

Jacques IGALENS, CREDIGE  
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

**Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs**

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse

Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH, procuration à Christophe CHASSOT

### **Représentants des personnels BIATOSS**

Pierre ESCALIER, INSA  
Bénédicte de VOLONTAT, COMUE

### **Représentants des étudiants**

Frédéric MARTY, UJJ, excusé  
Amine LOUFID, UT1, procuration à Bruno SIRE

### **Membres du CA avec voix consultative :**

Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités,  
représentée par Michel PETITPREZ  
Gilles BOUCHER, directeur général des services, COMUE  
Josiane NOVELLA, responsable administratif et financier, COMUE  
Raphaël ROSSEL, agent comptable, excusé

### **Invités :**

Armelle BARELLI, INSERM  
Dominique LE QUEAU, ONERA  
Michèle MARIN, INRA  
Talal MASRI, ENIT  
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par Virginie MAHDI  
Monique REYRE, ENSA, représentée par Frédéric BONNEAUD  
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Danielle DOLMIERE

### **Autres participants :**

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat  
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante  
Sabine FOULON, rectorat de Toulouse  
Catherine ROUSSY, service des bibliothèques  
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques  
Michel PETITPREZ, rectorat  
Fabienne STEPHAN, agence comptable  
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement

### **Ordre du jour :**

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 5 juin 2014
- Point 2 – Informations de la présidente
- Point 3 – Adoption des statuts de la COMUE
- Point 4 – Accord de consortium
- Point 5 – Opération Campus : dossier d'expertise du dossier pôle AgroBioSciences opérationB
- Point 6 – Questions administratives et financières
- Point 7 – Questions diverses

Convoqué dans les locaux de l'ISAE, le conseil d'administration débute à 9h20 sous la présidence de Marie-France BARTHET. Marie-France BARTHET souligne l'affluence constante au CA, signe d'un intérêt réel pour la politique de site engagée par le PRES puis la COMUE. Gilles BOUCHER fait le point sur les procurations.

## **Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 5 juin 2014**

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 5 juin 2014 est adopté** par les membres du CA présents ou représentés.

## **Point 2 – Information de la Présidente**

Parallèlement aux travaux sur les statuts, l'année universitaire écoulée a été marquée par la mise en œuvre de l'IDEX, signé il y a un an, et donnant lieu ce jour à la signature d'un accord de consortium entre tous les établissements et organismes de recherche de la COMUE. Les taux d'exécution ont été mesurés : 83 % des sommes ont été engagées, soit une très belle réussite pour une année de mise en route, grâce au travail effectué en amont. L'Opération Campus, gagnée il y a quatre ans, est à ce jour totalement engagée.

## **Point 3 – Adoption des statuts de la COMUE**

Par rapport à d'autres sites, nous avons pris de l'avance dans notre réflexion sur une gouvernance fédérale. Nous avons choisi la COMUE et l'association. Nous respectons le délai fixé par la loi. Nos membres et associés gardent la personnalité morale et leur autonomie financière. Notre fédération fonctionne selon les principes de spécialité et subsidiarité. Notre nature juridique (légale) est donc celle d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Notre nom pressenti, qui nécessitera un second vote (règlement intérieur) : « université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ».

Aux côtés des membres, le statut d'associé fait l'objet d'un décret et ouvre droit aux crédits IDEX, originalité de notre site. La répartition des compétences (propres et partagées) est actée. La coordination en est le maître mot. Le contrat pluriannuel de site sera un outil privilégié. Le travail collaboratif des acteurs est pérennisé.

Le schéma de gouvernance est induit par les dispositions législatives. Élément important, un conseil académique est institué, de même qu'un conseil des membres, marque de la fédération. Originalité, le conseil d'administration procède d'une élection directe, pour plus de lisibilité et légitimité. De plus, quatre secteurs électoraux sont institués. Notre site étant vaste et pluridisciplinaire, ce fonctionnement permet d'associer tous les acteurs à la gouvernance et d'éviter toute situation de déséquilibre. Le Conseil d'Administration passe de 26 à 79 membres et de 6 à 47 élus directs. Les pôles de recherche territoriaux sont représentés dans le conseil académique dont les 182 membres travailleront en commissions sectorielles.

Le règlement intérieur, communiqué aux participants, sera à valider par CA de la COMUE ainsi instituée. Les six membres fondateurs se sont prononcés favorablement sur ces statuts.

Bruno SIRE salue ce moment important. Le CA d'UT1 a voté les statuts à l'unanimité moins une voix, et le nom de la communauté à l'unanimité (Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées), la signature scientifique pouvant être « Université de Toulouse ». Tous les établissements membres ayant fait le même choix, il aurait préféré un vote unique (statuts + nom). Marie-France BARTHET justifie cette procédure par des raisons purement réglementaires. Sabine FOULON précise que le Rectorat laissera les acteurs libres dans le choix de ce nom.

Jean-Michel MINOVEZ informe qu'UT2 est en phase avec les positions précédemment exposées. Toutes les instances d'UT2 se sont prononcées favorablement. La structure fédérale est actée sur les points attendus : le principe des votes directs, le respect des différents secteurs, une politique partagée.

Bertrand MONTHUBERT signale de même le vote positif pour UPS, fruit d'une méthode de concertation large dont il félicite les contributeurs. C'est une étape importante qui entérine une évolution de longue date. Deux points de satisfaction notamment : la formation est une compétence de premier plan et l'élection est directe. Le règlement intérieur va pouvoir être finalisé. Les personnels devront être pleinement impliqués. Les associés sont parties prenantes de la COMUE.

Olivier SIMONIN reprend à son compte ces arguments. L'INP a voté largement de façon favorable. L'INP sera attentif au fait que le règlement intérieur permette aux personnels des établissements associés à l'INP de voter au CA de la COMUE. De même, l'INP souhaite que ses propres établissements associés puissent être représentés même si ceux-ci sont par ailleurs membres de la COMUE. Le nom est par ailleurs validé.

Didier MARQUIS fait part de l'adoption par le CA de l'INSA des statuts et de la dénomination. Une motion a été prise pour signaler l'importance de la concertation nécessaire autour du règlement intérieur, dans le cadre du comité de concertation de site.

Olivier FOURURE précise que le ministère de tutelle de l'ISAE (Défense) souhaite que l'ISAE continue à renforcer son ancrage régional et à participer à la politique de site. Le point d'équilibre entre compétences propres et partagées a été trouvé. Les principes de gouvernance sont bons. Les enseignants chercheurs adhèrent. L'élection directe et le découpage sectoriel ne doivent pas empêcher une représentation de l'ISAE au conseil d'administration de la COMUE.

Marie-France BARTHET fait lecture d'un mot de Nadia PELLEFIGUE approuvant totalement le projet et saluant l'avancée qu'il représente. La Région exprime une volonté d'équilibre territoriale reflétée par la dénomination du site. Elle est confiante pour l'avenir au regard du chemin parcouru.

Virginie MAHDI précise que le CNRS n'a pas pu se prononcer en CA, ce qu'il fera dès la rentrée, mais il approuve les statuts et souhaite être membre de la COMUE.

Hervé PINGAUD exprime la position du Centre Universitaire J-F Champollion. Le CUFR avait souhaité être membre de la COMUE, recevant le soutien de plusieurs personnalités qualifiées. Sans avancée sur ce point, il a joint à son vote des statuts préalables et de la dénomination une demande d'association, délibération retransmise en urgence en lettre recommandée. Le texte de ce jour, malgré le processus de concertation, ne tient pas compte de cette requête, situation ressentie localement comme un manque de considération, une injustice créatrice de risque majeur. Pour y pallier, le CUFR Champollion veut passer du statut juridique d'EPA à EPSCP. Un groupe de travail spécifique doit être prévu à cet effet, selon un calendrier dédié. En l'état, le CUFR vote contre les statuts.

Jean-Louis CHAUZY s'abstiendra au nom du CESER pour la raison que le statut de membre associé, même renforcé, ne permettra pas de sortir du statu quo en matière d'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur en région. 92 % des fonds de l'emprunt d'avenir sont concentrés sur la métropole.

Jacques IGALENS pour la CREDIGE s'abstiendra car certains de ses membres non représentés, ni directement, ni indirectement au sein de la COMUE, trouvent qu'ils ne sont pas clairement représentés en tant qu'associé, beaucoup de points étant reportés à la définition du règlement intérieur.

François CHOLLET veut dire l'importance du moment pour la métropole de Toulouse. Il salue l'immense travail de concertation qui a permis de parvenir, malgré telle ou telle réserve, à un résultat qui ouvre des perspectives considérables pour notre territoire. De ce fait, il votera favorablement, au nom de la communauté urbaine.

Alain COSTES salue le travail accompli, regrette les éventuelles abstentions et prône la mise en place du groupe de travail demandé par le CUFR. En l'état, il s'abstiendra au nom de la CRCI.

Bénédicte de VOLONTAT votera favorablement au nom des personnels BIATOSS de la COMUE. Ceux-ci devront être associés à la concertation qui va suivre. Les sites hors métropole doivent être considérés. Le CUFR doit être soutenu dans l'acquisition de son autonomie, nécessaire à sa qualité de membre de la COMUE.

La Rectrice, Hélène BERNARD félicite la COMUE pour le travail accompli qui a permis de bâtir ces statuts. C'est une étape très importante, fruit d'une évolution ambitieuse sur le site. La COMUE aura des prérogatives de puissance publique, dont la signature du contrat quinquennal de site et l'international. Le CUFR de Champollion aurait pu être un huitième membre dès aujourd'hui. Il le méritait en tout cas. Les statuts sécurisent la gouvernance mais la porte n'est pas fermée ni la situation figée. La proposition d'un groupe de travail est pertinente. Le Rectorat est confiant dans l'avenir du site. L'Académie de Toulouse veillera aussi à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Participant depuis le début du processus de regroupement, Gilbert de TERSSAC salue la méthode et félicite la gestion des présidents des établissements membres qui ont su adapter le projet pour pouvoir l'adopter. Il souhaite que des gages donnés ce jour au CUFR permettent d'éviter les positions d'abstention. Car les grandes options sont partagées. Lui votera oui.

Pierre ESCALIER se réjouit du processus à l'œuvre et fait part du soutien d'une très large majorité des organisations syndicales pour ces statuts. Celles-ci souhaitent à présent être associées à la définition du règlement intérieur.

Pour Talal MASRI les gens de Tarbes se sentent exclus.

Hervé PINGAUD, cette fois en temps que représentant de huit membres associés au PRES, exprime la position de ce collectif représentant 14000 étudiants. Tous veulent participer pleinement à la vie de la COMUE et saluent les signes d'implication des associés (représentation tournante au bureau, ouverture sur l'IDEX, invitations diverses). Une lettre jointe a été rédigée mentionnant des points de déception. Hervé PINGAUD souhaite son annexion au compte-rendu présent, ce qu'agrée Marie-France BARTHET. En l'état, il a mandat de ne pas voter l'annexe 1 et de s'abstenir sur le projet dans son ensemble.

Christophe CHASSOT souligne que le comité de concertation de site a très bien fonctionné, simplement limité par les faiblesses des statuts actuels. Les statuts proposés sont remarquables car ils relèvent du consensus, intègrent les remarques du CCS et dotent la COMUE d'instances solides. Les rappels d'Hervé PINGAUD concernant Champollion demeurent factuels. De même que les remarques sur les personnels. Et le règlement intérieur (clarification de la question des associés, des processus d'interaction) doit être élaboré dans la concertation. Ce conseil d'administration doit y veiller. La position des enseignants chercheurs est favorable au vote des statuts pour sortir des règles actuelles, avec un conseil des membres ayant vocation à s'élargir.

Brigitte PRADIN comprend les réserves exprimées mais veut témoigner de l'évolution favorable de la COMUE en direction de la concertation et de l'implication de tous. Ce résultat doit être respecté.

Jean-Louis CHAUZY salue à haute voix ce travail mais veut prévoir d'autres évolutions.

Marie-France BARTHET relève la richesse du débat, des questions les plus symboliques aux aspects les plus fonctionnels. La dynamique du site est constatée par tous. C'est elle qui explique le débat, tant sur les membres que sur le nom. Elle rappelle le chemin parcouru et

salue le travail remarquable accompli par les personnels de la COMUE. Les marges de progrès existent et seront exploitées. Les demandes sur l'élaboration du règlement intérieur sont entendues. Une réunion est prévue le 18 juillet. Le bureau pourra être élargi pour les questions stratégiques. Les questions des personnels, du statut d'associé et de Champollion seront traitées. Le travail n'était pas facile. Les obstacles ont été surmontés, dans le dialogue et le respect. Nous sommes parvenus à un point d'équilibre sur le fond.

Tenant compte de l'accord sur la mise en place d'un groupe de travail sur le cas du statut de Champollion, Alain COSTES votera positivement.

Bruno SIRE rappelle le succès du Plan Campus, de l'IDEX et de la COMUE dans ses nouveaux statuts. Les membres fondateurs ont su se mettre d'accord. Il faut considérer le principe d'efficacité dans la gouvernance, ce que font les statuts proposés. Dans les faits, tous les acteurs, tous statuts et tailles confondues, peuvent bénéficier de la politique de site et des crédits afférents. Il n'y a donc eu aucune marginalisation.

**Les statuts de la COMUE sont adoptés à l'unanimité moins un contre et deux abstentions**, sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

#### **Point 4 – Accord de consortium / IDEX**

Gilles BOUCHER présente l'accord de consortium, travaillé avec l'ensemble des organismes signataires de l'IDEX, engagement de tous les partenaires qui vient compléter la convention attributive et qui doit être voté en CA de la COMUE et dans les CA des établissements membres. Il définit la répartition des moyens humains et financiers, le partage des droits de propriété et la valorisation des résultats. Il pose le principe de gouvernance avec un comité de pilotage de l'IDEX. Ce comité proposera un plan d'actions et de moyens. 2014 est l'année de la concrétisation. 2015 sera celle de la consolidation (chaires, équipements, ATS).

Dominique LE QUEAU précise que l'ONERA demandera à devenir associé renforcé de la COMUE. L'ONERA est pleinement intéressé par l'IDEX et la politique de site.

**L'accord de consortium est adopté à l'unanimité** pour transmission à l'ANR.

#### **Point 5 – Opération Campus**

René-Marc WILLEMOT présente le sixième dossier de demande d'expertise, dossier relatif au pôle AgroBioSciences opération B. 11 opérations touchent 12 bâtiments. La maîtrise d'ouvrage est portée par les établissements bénéficiaires. Les conduites d'opérations sont mutualisées. Le dispositif fonctionne très bien. Le processus est en bon état d'avancement.

Une infrastructure immobilière va être installée sur le pôle AgroBioSciences pour permettre de gérer la croissance des équipes de chercheurs mobilisées. Une plateforme imagerie cellulaire sera notamment implantée, ainsi que des locaux d'enseignement. Un budget global de 14 M€ est prévu. L'APC pourrait être lancé en octobre 2014 pour une livraison prévisionnelle au printemps 2018.

**Ce dossier est adopté à l'unanimité.**

#### **Point 6 – Questions administratives et financières**

Gilles BOUCHER présente la DBM 2. Elle fait apparaître une reconstitution du fond de roulement pour l'ensemble de l'établissement de 2,8 M€ due en grande partie à un rééquilibrage du service immobilier et aménagement (recouvrement d'avances). Il y a également des reprises (800m€). La situation s'améliore mais l'équilibre reste structurellement fragile (il n'y a pas de dotations globales de fonctionnement). Une réflexion

de long terme est engagée dans le cadre de la COMUE. Les établissements doivent veiller à rembourser dans les meilleurs délais les avances de la COMUE dont ils bénéficient.

La DBM2 est adoptée à l'unanimité.

La convention des doctorales est soumise au CA et adoptée à l'unanimité.

Une convention constitutive d'un groupement de commande (SICD) est soumise au CA et adoptée à l'unanimité.

Une levée de prescription quadriennale pour engagements du SICD est demandée au CA, qui l'a agréée à l'unanimité.

Une décision d'amortissement des matériels acquis par la COMUE et refacturés aux établissements est présentée au CA, qui l'accepte à l'unanimité.

Des sorties d'inventaire des services (valorisation, DCST, SNUT) sont soumis à validation est adoptées par le CA à l'unanimité.

La liste des étudiants bénéficiaires d'une gratification dans le cadre du dispositif ASTEP (maison pour la science) est présentée et agréée à l'unanimité par le CA.

## **Point 7 – Questions diverses**

Pas de questions diverses. Prochains CA de la COMUE les 10 octobre (UT1) et 28 novembre (UJJ).

Toulouse le 10 octobre 2014

La Présidente



Marie-France BARTHET